



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° DBC 20240118-03

063-200070712-20240118-DBC20240118_03-DE
Reçu le 26/01/2024
Publié le 26/01/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 Janvier 2024 à 13H

Date de la convocation : 11 Janvier 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 18 Janvier 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Christophe DOS SANTOS.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Jean Eric GARRET, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Chantal CHASSANG, Claude GOUILLON-CHENOT, Thomas BARNERIAS, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Ludovic DASSAUD.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Rachel BOURNIER

**ECONOMIE DE PROXIMITE – ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Vu la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDII) ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

16

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 16

AR Prefecture

063-200070712-20240118-DBC20240118_03-DE
Reçu le 26/01/2024
Publié le 26/01/2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20230907-20 du 07 septembre 2023 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu les demandes de subvention ci-après, basées sur le nouveau règlement d'octroi de l'aide approuvé par le Bureau Communautaire du 07 septembre 2023 :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant des dépenses	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
SARL BEN&BÉNÉ Bénédicte COTHENET Benjamin GRAFF Restaurant	THIERS	Aménagement intérieur et acquisition de matériels professionnels	50 000 €	10 000 € (20 %)	10 000 € (20 %)
SARL LA VILLA DINETTE Caroline BOURDIER Damien GATIGNOL Restaurant	AUGEROLLES	Rénovation et acquisition de matériels professionnels	50 000 €	10 000 € (20 %)	10 000 € (20 %)

Ces subventions sont allouées sur la base du Règlement (UE) No1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AR Prefecture

063-200070712-20240118-DBC20240118_03-DE
Reçu le 26/01/2024
Publié le 26/01/2024

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 10 000 euros à la SARL BEN&BÉNÉ, sise 8 rue François MITTERRAND – 63300 THIERS et une subvention de 10 000 euros à la SARL LA VILLA DINETTE, sise 240 rue du Lavoir – 63120 AUBUSSON D'AUVERGNE,
- **Autorise** le versement desdites subventions après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Pour ampliation certifiée conforme,

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 16	Membres du Bureau présents : 16	Représentés : 1
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 16	Pour : 16	Contre : 0
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation : 0

AR Prefecture

063-200070712-20240118-DBC20240118_03-DE

Reçu le 26/01/2024

Publié le 26/01/2024